

# site Natura 2000

## "ZONES HUMIDES DU BAS CHABLAIS"

### Les Grands Marais / Communes de Margencel et d'Allinges

#### Description



■ Bois marécageux



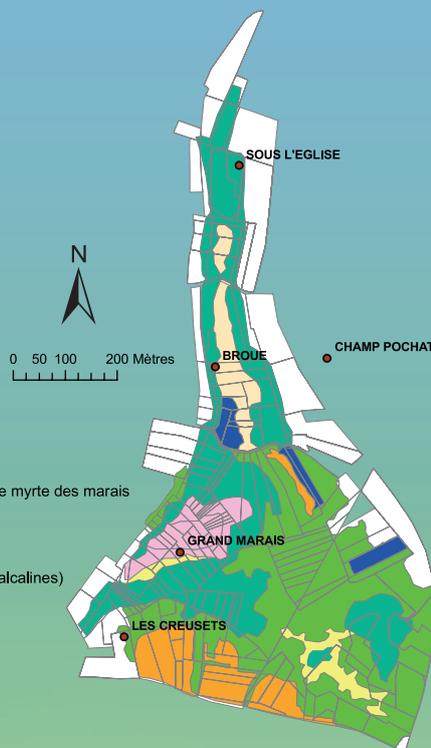
■ Cariçaiès (peuplement de grandes laïches)

Ce grand ensemble est situé sur les communes de Margencel, à l'Est du Chef-lieu, et d'Allinges, au nord-ouest du hameau de Mésinges.

Cette zone humide est constituée de prairies humides tourbeuses et de roselières, entourées de boisements à tendance humide.

#### Légende

- Lieu-dit
- ▭ parcelles cadastrales
- Habitats**
- Forêts caducifoliées
- Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais
- Roselières
- Communautés à grandes laïches
- Bas-marais alcalins (tourbières basses alcalines)
- Prairies améliorées
- Plantations



#### Aspect foncier

- Surface totale des prairies : 46 ha
- Nombre total de propriétaires concernés par le site : 71

#### Valeur patrimoniale

On dénombre sur ce secteur :

- 10 espèces végétales d'intérêt (national, régional, départemental) le Liparis de Loesel, l'Orchis de Traunsteiner, la Droséra à longues feuilles.



■ Liparis de Loesel (espèce d'intérêt communautaire)



■ Orchis de Traunsteiner (protection régionale)



■ Droséra à longues feuilles (protection nationale)

- Plusieurs espèces animales d'intérêt à savoir le Martin pêcheur, le Lézard vert, l'Ecrevisse à pieds blancs ainsi que des amphibiens et des reptiles.



■ Martin pêcheur (espèce d'intérêt communautaire)



■ Ecrevisse à pieds blancs (espèce d'intérêt communautaire)



■ Lézard vert (protection nationale)

- 1 Habitat d'intérêt communautaire :

Il s'agit des bas-marais alcalins dont les bas-marais à choïn noirâtre.

#### Environnement socio-économique

Les 3/4 du marais sont bordés par des prairies agricoles, une entreprise est installée au sud-ouest sur une partie qui a dû être remblayée.

Tout le flanc Est du marais est longé par la voie ferrée, dont il est en grande partie isolé par des prairies agricoles, sauf au Sud-est.

Le sentier « balcon du Léman » traverse le marais dans sa partie supérieure.

#### Statut actuel

- Mesures de protection existantes :
  - Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope n° 969 et 971, du 29/12/1986.
  - Arrêté préfectoral de Réserve de Chasse et de Faune sauvage n° 93 du 27/08/1993.
- Documents d'urbanisme :
  - PLU : zone NDp (zone de protection du site et du paysage).

- Inscription aux inventaires :
  - site Natura 2000 - FR 8201722 « Zones humides du Bas-Chablais »
  - ZNIEFF de type 1 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique)
  - Inscrit à l'inventaire des tourbières de Rhône-Alpes.

## Situation actuelle / problèmes observés

Ce marais était presque entièrement fauché pour la production de blâche (litière) mais il est abandonné depuis une cinquantaine d'années. L'abandon de ces pratiques a conduit au développement excessif des roseaux et des arbustes qui gênent le développement des espèces d'intérêt ayant besoin de lumière.

## Plan de gestion des marais

### Objectifs et enjeux

Ce marais d'intérêt dépend des activités humaines traditionnelles. L'enjeu est donc maintenir ou de rétablir les pratiques humaines adéquates pour la conservation du site et des habitats favorables présents.

### Actions de gestion

#### 1 Restauration du milieu : Débroussaillage manuel

Il est proposé d'éliminer les ligneux des marges autour de la zone centrale et celle peuplée de grandes laïches.

- **Fréquence et durée** : tous les 3 ans.
- **Outils à disposition pour la mise en œuvre des opérations** :  
→ Contrat Natura 2000 pour les propriétaires et gestionnaires.

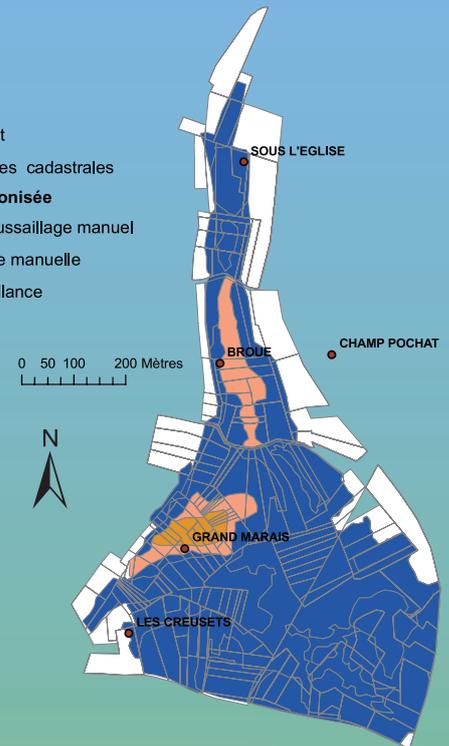
#### 2 Gestion de type agricole : Fauche manuelle

Dans la zone centrale il est nécessaire de faucher et débroussailler manuellement pour éliminer les roseaux et la bourdaine. Les produits de fauche seront exportés.

- **Fréquence et durée** : 1 fois/an.
- **Outils à disposition pour la mise en œuvre des opérations** :  
→ Mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt) dans le cas de parcelles agricoles.  
→ Contrat Natura 2000 pour les propriétaires et gestionnaires.

#### Légende

- Lieu-dit
- ▭ parcelles cadastrales
- Gestion préconisée**
- ▭ Débroussaillage manuel
- ▭ Fauche manuelle
- ▭ Surveillance



■ Exemple de site fauché manuellement

Tout propriétaire concerné peut déléguer au SYMASOL la réalisation des différentes mesures de gestion sur la base d'un conventionnement entre les deux parties.

## Signature de la Charte Natura 2000

Aux côtés des mesures de gestion et pour l'ensemble des prairies, le milieu naturel peut être préservé également au travers de pratiques respectueuses de l'environnement.

Celles-ci sont reprises au sein de la Charte Natura 2000 à laquelle tous propriétaires concernés par les sites Natura 2000 peut adhérer.



Renseignements auprès du SYMASOL :  
ZAI la Tuilerie, 110 chemin des Mouilles 74550 PERRIGNIER - Tél : 04 50 72 52 04